



# FLASH INF 1/3

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES LES MILITANTS CFDT- CARREFOUR SERONT PRÉSENTS À L'AG DU 26 MAI PROCHAIN !

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 9 mai 2023



### Qui sont les actionnaires de Carrefour (en % du capital) ?

- **Galfa** (famille Moulin) : **13,73 %**
- Peninsula Europe (famille **Diniz**) : **8,43 %**
- Bank of America **Merill Lynch** : **5,91 %**
- Salariés : 0,95 %
- Carrefour (autodétention) : 1,56 %
- Public : **69,41 %**

Les deux principaux actionnaires sont la famille **Moulin** (propriétaires des Galeries Lafayette) et **Abilio Diniz**, un homme d'affaire brésilien qui détient une participation dans le groupe Carrefour au Brésil. Avec Bank of America, ces trois actionnaires détiennent 38% des droits de votes lors de l'AG. La plus grande partie des actions est détenue par le **grand public** (investisseurs, banques, particuliers).

A noter que le **PDG du groupe**, Alexandre Bompard, détient **713 488** actions Carrefour.

**L**es militants CFDT-Carrefour interviendront lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Ils porteront à la connaissance des dirigeants les conditions de travail des salariés et leurs préoccupations.

La CFDT - Carrefour présentera également à cette occasion, son baromètre social **Je Note Ma boîte 2023** réalisé pour la 4<sup>ème</sup> fois.



Mais tout d'abord, nous vous présentons dans ce flash **quelques chiffres** qui sont rarement portés à votre connaissance.

### Carrefour en bourse, c'est :

- **742** millions d'actions.
- **11,6** milliards d'€ de valeur boursière de l'entreprise au 31 décembre 2022.
- **409** millions d'€ qui seront **versés aux actionnaires** en dividendes en 2023 (contre 398 millions en 2022).

### Le dividende (somme versée aux actionnaires par action) est en constante augmentation :

- **0,46 €** par action pour **2018** = **+0,0%**
- **0,48 €** par action pour **2020** **+4,3%**
- **0,52 €** par action pour **2021** **+8,3 %**
- **0,56 €** par action pour **2022** **+7,6 %**

Pour l'année 2019 (versée en 2020), le dividende par action avait été réduit à **0,23€** afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie.

Pour soutenir le cours de l'action, Carrefour a également mis en place une politique de **rachat de ses propres actions** (pour annulation) depuis 2 ans...

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES LES MILITANTS CFDT- CARREFOUR SERONT PRÉSENTS À L'AG DU 26 MAI PROCHAIN !

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 9 mai 2023



Quelle rémunération pour Alexandre Bompard, PDG du groupe ?

**8 millions d'€ ?**

**L**a rémunération du PDG fait toujours débat dans les grandes entreprises. Y compris chez Carrefour puisqu'on a vu l'année dernière que celle d'Alexandre Bompard avait été contestée (41% des actionnaires s'y sont opposés)...

Le but n'est pas de comparer la rémunération du PDG à celle de Kylian M'Bappé (au moins 10 fois supérieure...), mais de voir si l'entreprise fait preuve de transparence et si celle-ci est en adéquation avec la situation sociale et économique du groupe (réduction des effectifs et cessions des magasins en LG).

Ce qui est clair, c'est que la rémunération d'Alexandre Bompard est difficile à tracer.

Depuis sa nomination à la tête de Carrefour, on y retrouve un fixe, une partie variable, des plans de rémunération sur plusieurs années et des stock-options ! Ces éléments ne sont pas présentés de façon synthétique mais dispersés dans plusieurs documents (des centaines de pages...).

### Rémunération (en €) fixe et variable 2022 hors stock-options (distribution d'actions gratuites)

Monsieur Alexandre Bompard Président-Directeur Général	Montants versés
Rémunération fixe	1 500 000
Rémunération variable	2 850 000
Rémunération allouée à raison du mandat d'Administrateur <sup>(1)</sup>	75 000
Avantages en nature <sup>(2)</sup>	9 052
<b>TOTAL</b>	<b>4 434 052</b>

En page 274 du document servant de référence pour l'AG des actionnaires, il est indiqué que M. Bompard a perçu un plan d'actions à long terme le 22 février 2022 (voté en 2019).

Celui-ci représente en actions **+3 596 428 €**

A noter que le PDG détient un portefeuille de 713 488 actions (près de 13 millions d'€ à date), il est d'ailleurs dans l'obligation de posséder au moins 200 000 actions selon les décisions prises par l'assemblée générale. Il percevra d'ailleurs à nouveau des stock-options en février 2023.

Selon, les calculs de la Cfdt, c'est environ 8 millions d'€ qui seront donc perçus au titre de 2022 par le PDG.

A méditer : en page 271 du document de référence, il est indiqué que la rémunération du PDG a progressé de 7,7% et celle des salariés du groupe de 3% en moyenne...

De plus, lors de l'AG du 26 mai, il sera proposé aux actionnaires d'augmenter la rémunération fixe de M. Bompard de 100 000 € par an. Quant aux salaires des autres dirigeants du groupe (directeur pays etc.), on ne les connaît pas.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES LES MILITANTS CFDT- CARREFOUR SERONT PRÉSENTS À L'AG DU 26 MAI PROCHAIN !

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 9 mai 2023



**E**n 2023, Carrefour a prévu de racheter pour 800 millions d'€ de ses propres actions... et de les annuler.

A noter qu'en 2021 et 2022, l'entreprise a déjà annulé 74 millions d'actions pour une valeur de plus de 1,2 milliards d'€. C'est donc au total plus de **2 milliards d'€** qui auront ainsi été dépensés à fin 2023.

### Quel intérêt pour Carrefour de racheter ses propres actions et de les détruire ?!

Lorsqu'une entreprise procède au rachat de ses actions en bourse cela permet de réduire le nombre d'actions émises sur le marché.

Le principal avantage est que le nombre d'actions étant réduit après ce rachat, le **bénéfice par action augmente**.

A noter également que les plus-values sont moins taxées que les dividendes.

Ainsi, on voit que la politique de rémunération de Carrefour envers ses actionnaires comporte deux outils :

- L'augmentation des **dividendes** versés aux actionnaires (0,56 € par action en 2023 contre 0,52 € l'année précédente.).
- Le **rachat massif** des actions Carrefour pour réduire le nombre de titres disponibles sur le marché et augmenter le cours.

**Bien sûr, quand Carrefour rachète ses propres actions pour les détruire (en piochant dans la trésorerie), c'est un coût net pour l'entreprise et cela bénéficie exclusivement à l'actionnaire.**

Les ressources utilisées pour le rachat d'actions auraient pu être utilisées pour investir dans les magasins, les entrepôts de l'entreprise ou dans des projets commerciaux.

**Elles pourraient aussi soutenir l'emploi et les salaires ! C'est ce que revendique la Cfdt.**

De plus, le rachat d'actions peut aussi être perçu d'un **mauvais œil** par les actionnaires et entraîner un désintérêt pour le titre :

- Cela peut témoigner d'un **manque de perspective** de l'entreprise pour l'avenir.
- Ou se traduire, à terme, par une **perte de compétitivité** (les bons investissements n'étant pas été faits quand il le fallait) !